

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 09 novembre 2023

n° 197-23 C

Objet : RS - Précisions sur le poste et le recrutement d'instructeur des financements aux logements sociaux à la direction de l'urbanisme et du développement local

- date de convocation le 03 novembre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi neuf novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Baldoph, centre socioculturel du Pré Martin, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 58

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 18

de Jimmy Bâabâa à Claudine Bonilla - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Sophie Bourgade à Florence Bourgeois - de Jean-Pierre Casazza à Pierre Brun - de Aloïs Chassot à Alexandre Gennaro - de Pierre Duperier à Christophe Richel - de Laïla Karoui à Philippe Gamen - de Sylvie Koska à Josette Rémy - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Marine Mithieux à Corine Wolff - de Raphaële Mouric à Cécile Trahand - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Sara Rotelli à Marie Bénévisse - de Thierry Tournier à Jocelyne Gougou - de Alexandra Turnar à Brigitte Bochaton - de Céline Vernaz à Hélène Jacquemin - de Philippe Vuillermet à Gaëtan Pauchet

conseillers excusés : 6

Stéphane Bochet - Philippe Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Farid Rezzak - Walter Sartori

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 09 novembre 2023

délibération n° 197-23 C

objet **RS - Précisions sur le poste et le recrutement d'instructeur des financements aux logements sociaux à la direction de l'urbanisme et du développement local**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé des ressources humaines, de l'accessibilité et de l'appui aux communes, indique que le poste existant d'instructeur des financements aux logements sociaux à la direction de l'urbanisme et du développement local est à pourvoir.

Au titre de sa compétence en matière d'équilibre social de l'habitat, Grand Chambéry soutient la construction et/ou la réhabilitation de logements sociaux locatifs et en accession sociale. La collectivité attribue des subventions aux organismes de logements sociaux pour leurs opérations et apporte une garantie pour les emprunts qu'ils contractent. Par ailleurs, dans le cadre d'un guichet unique, elle est délégataire des aides à la pierre et délivre les agréments et financements de l'Etat en direction des organismes de logements sociaux.

Ce poste a pour objet d'instruire les dossiers de financements relatifs aux logements sociaux depuis le dépôt du dossier jusqu'au paiement de la subvention, et de réaliser une analyse qualitative du montage des opérations afin d'évaluer l'adéquation avec les orientations de l'agglomération.

Ce poste présente les caractéristiques suivantes :

Niveau de recrutement	Catégorie B – cadre d'emplois des rédacteurs
Missions confiées à l'agent	- Instruire les dossiers d'agrément et de subvention des opérations de logements sociaux locatifs et en accession sociale déposés par les organismes : analyse des dossiers, contrôle du respect de la réglementation, vérification des plans de financement, calcul des subventions, vérification des conventions avec l'Etat ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement, saisie dans le système d'information, préparation des décisions d'agrément et de clôture, mise en paiement auprès du service comptable - Instruire les demandes de garanties d'emprunt des opérations de logements sociaux déposés par les organismes : complétude du dossier, consultation de la direction des finances de Grand Chambéry si besoin, préparation des décisions de garantie - Analyser les montages des projets afin d'évaluer l'adéquation des opérations avec les orientations de l'agglomération - Apporter un appui à la préparation des dossiers auprès des organismes de logement social et être l'interlocuteur pour le suivi des dossiers - Assurer les relances auprès des organismes pour suivre l'avancée des dossiers - Assurer une veille en matière de dispositions réglementaires concernant l'agrément, le financement et le conventionnement du logement social - Alimenter les tableaux de bord et l'outil de gestion
Rémunération de l'emploi	Grille indiciaire et régime indemnitaire du cadre d'emplois des rédacteurs selon expérience

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique qui dispose que la délibération doit préciser, en cas de recrutement sur le fondement de l'article L. 332-8 de ce code, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : confirme que le poste d'instructeur des financements aux logements sociaux de la direction de l'urbanisme et du développement local est un poste permanent qui a vocation à être occupé par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des rédacteurs. Ce poste présente les caractéristiques définies ci-dessus,

Article 2 : confirme que si cet emploi ne peut être pourvu par une candidature statutaire, il sera possible de le pourvoir sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, par un agent justifiant des qualités suivantes, dont la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des rédacteurs, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la collectivité :

- être titulaire d'un diplôme de niveau Bac+2 au minimum,
- connaissance, le cas échéant, du domaine de l'habitat et du logement,
- aptitude à acquérir de la réglementation du logement aidé,
- maîtrise de l'outil informatique bureautique,
- rigueur, organisation,
- capacité d'analyse de la conformité d'un dossier,
- capacité à lire et à comprendre des plans de logements et des tableaux de financements,
- aptitudes relationnelles, esprit d'équipe,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer le contrat à intervenir le cas échéant.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **197-23 C**

Objet de l'acte : RS - Précisions sur le poste et le recrutement d'instructeur des financements aux logements sociaux à la direction de l'urbanisme et du développement local

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 1 - Créations et transformations d'emplois

Date de l'acte : 09 novembre 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20231128-lmc1H30394H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H30394H1

Date de transmission en Préfecture : 28 novembre 2023

Date de réception en Préfecture : 28 novembre 2023

Publication sur le site internet: mardi 28 novembre 2023